

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 août 2021 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michel Croteau, Maire  
M. Jacques Tessier, conseiller  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Yvan Duval, conseiller  
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 août 2021 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Rapport CBJC concernant le 361, chemin Thomas-Maher ;
  - b. Rapport MRC concernant le 377, chemin Thomas-Maher ;
8. Travaux routiers ;
9. Club nautique St-Louis ;
10. Tarif rémunération du personnel électoral ;
11. Dossier téléphonie cellulaire ;
12. Infractions bacs semi-enfouis ;
13. Dossier 762, chemin Thomas-Maher ;
14. Résolution modifiant le schéma de couverture de risques ;
15. Résolution concernant refinancement de l'emprunt pour les travaux routiers ;
16. Patrouille nautique ;
17. Autres sujets ;
18. Période de questions
19. Levée de la séance.

---

### **1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les points suivants à l'item 17 « Autres sujets » soit :

- a) Adoption des états financiers
- b) RBNB
- c) DRAP

**CA-021-08-16-01 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts ci-dessus.**

**ADOPTÉ**

### **3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021

**CA-021-08-16-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption des listes et rapports mensuels**

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 juillet 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2021

**CA-021-08-16-03 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juillet 2021 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'août 2021.

---

**CA-021-08-16-04 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

**6.- Rapport de l'inspecteur municipal**

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2021.

**CA-021-08-16-05 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.**

**ADOPTÉ**

**7.- Rapport de la directrice générale**

**a) Rapport CBJC concernant le 361, chemin Thomas-Maher:**

Mme Viviers remet aux membres du Conseil le rapport émis par la CBJC concernant une problématique de sédimentation dans un petit lac privé. Le propriétaire fera une demande de permis pour faire l'entretien de ce bassin de sédimentation et retirer les sédiments accumulés.

**b) Rapport MRC concernant le 377 chemin Thomas-Maher:**

Mme Viviers explique la problématique de cette propriété. La propriétaire a consulté la MRC et M. Steve Otis s'est rendu sur les lieux pour faire une visite et constater le problème. Notre inspecteur rencontrera M. Otis ainsi que M. Towner afin de déterminer de quelle façon on peut corriger la situation.

**CA-021-08-16-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.**

**ADOPTÉ**

**8. Travaux routiers**

Mme Viviers mentionne que les travaux qui doivent être faits pour corriger un ponceau vers le 416 chemin Thomas-Maher commenceront à la mi-septembre dès que les matériaux seront disponibles.

**9.- Club Nautique St-Louis**

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne que lors de la prochaine réunion, M. Bilodeau nous fera un bilan de la saison estivale au Club Nautique.

### **10.- Tarif rémunération du personnel électoral**

**ATTENDU QUE** ce Conseil peut, par résolution, établir un tarif des rémunérations ou allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux;

**ATTENDU QUE** ce Conseil a pris connaissance du tarif des salaires du personnel électoral tel qu'établi par le ministre des Affaires municipales dans son Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections;

**ATTENDU QU'il** s'avère nécessaire de modifier la rémunération et les allocations décrétées par le Conseil pour tenir compte des nouvelles fonctions et exigences de la tenue des élections;

**CA-021-08-16-07 Il est proposé** par le Conseiller Yvan Duval, appuyé par le Conseiller Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe le tarif du personnel électoral de la façon suivante:

- Pour la Présidente d'élection étant un membre du personnel régulier de la Ville, elle sera rémunérée au taux horaire et aux conditions de son contrat de travail actuel pour les journées du vote par anticipation et du scrutin de même que pour les périodes de révision de la liste électorale;

- Pour le Secrétaire d'élection, il peut recevoir 75 % du salaire de la Présidente d'élection suivant l'article 5 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

- Pour tout autre poste, le tarif applicable sera de 17,50 \$ l'heure.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que pour toute autre fonction, dont aucun tarif n'aurait été décrété, le tarif établi par le ministre des Affaires municipales ou à défaut celui convenu avec le président d'élection s'applique.

**ADOPTÉ**

### **11.- Dossier téléphonie cellulaire**

M. Yvan Duval informe les personnes présentes qu'il a rencontré un représentant de la firme NURAN avec M. Michel Croteau et la directrice générale concernant la téléphonie cellulaire. Nous devrions recevoir une proposition pour la prochaine séance du Conseil et il semble que nous pourrions obtenir une subvention pour les installations.

### **12.- Infractions bacs semi-enfouis**

Mme Viviers mentionne que nous continuons à émettre des avis d'infraction aux contrevenants qui laissent leurs déchets à l'extérieur des bacs semi-enfouis. À ce jour, les gens paient les amendes sans contestation.

---

### **13.- Dossier 762, chemin Thomas-Maher**

Ce dossier a été transmis à nos procureurs.

### **14.- Résolution modifiant le schéma de couverture de risques**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Jacques-Cartier est en vigueur depuis le 4 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du dernier schéma de couverture de risque, on faisait état d'une caserne satellite sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph pour la dernière année de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne pourra se réaliser comme prévu vu les coûts très onéreux d'une telle construction;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles.

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma doit être modifié afin de le retirer définitivement du plan d'action afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire la Ville de Lac-Saint-Joseph doit demander à la MRC de la Jacques-Cartier, le retrait de l'action 18 inscrit à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau de service et de protection offert aux citoyens ne sera aucunement affecté étant donné que le projet de caserne satellite aurait accueilli un camion-citerne et que deux prises d'eau sèche ont été aménagées comme mesure palliative de façon à optimiser l'alimentation en eau dans le périmètre urbain de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement des ressources provenant de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demeure conforme au présent schéma de couverture de risques ainsi qu'aux orientations ministérielles :

**CA-21-08-16-08 IL EST DONC PROPOSÉ** par M. Jean-Sébastien Sheedy et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- demande à la MRC de La Jacques-Cartier de prendre les dispositions nécessaires afin de retirer l'action 18, soit l'aménagement d'une caserne, prévue à la cinquième année de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en vigueur;
- demande à la MRC de soumettre cette demande pour autorisation au ministère de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;
- autorise la directrice générale à signer les documents afférents à cette requête.

---

### **15.- Résolution concernant le refinancement de l'emprunt pour les travaux routiers**

**Résolution mandant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumission prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

**CA-21-08-16-09 IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Jocelyne Boivin, et appuyé par M. Claude Tessier, que conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ**

### **16.- Patrouille nautique**

Nous devrions recevoir un bilan de la première saison pour la prochaine séance du Conseil.

### **17.- Autres sujets**

#### **a) Adoption des états financiers**

Mme Vivian Viviers fait la présentation des états financiers déposés par la firme comptable Beaudet, Fontaine CPA. Nous avons un surplus de 177 847 \$ pour l'année 2020, dû aux subventions reçues et aux droits de mutation perçus.

**CA-21-08-16-10 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil adopte les états financiers pour l'année 2020.**

**ADOPTÉ**

#### **b) RBNB**

On demande sur les RBNB sont permis sur notre territoire. Le Maire répond que ce n'est pas permis et que ça prend une autorisation du CITQ qui doit être approuvée par la Ville. Toutefois il est permis de louer sa résidence au maximum cinq (5) fois par année. Il faudrait préciser notre règlement à ce sujet.

---

Pour ce qui est des roulettes qui sont utilisées, c'est pour une période maximale de 72 heures et deux fois par année.

c) **DRAP**

On demande ce qui arrive avec le projet de la Plage du Lac St-Joseph et si la Ville entend récupérer également le Domaine de la Rivière-aux-Pins. Le Maire répond qu'il y a eu des pourparlers avec la ville de Fossambault et qu'ils ont refusé notre proposition. Nous devons avoir une rencontre avec nos procureurs mercredi matin et continuerons nos procédures. Rien n'a été décidé concernant le DRAP.

**14.- Période de questions.**

Aucune question n'est soulevée.

**15.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h30.

**CA-21-08-16-11 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h30.**

**ADOPTÉ**

---

Michel Croteau  
Maire

---

Vivian Viviers  
Secrétaire-trésorière